

décret de l'inquisition, daté du 3 août précédent. Les juges du Parlement disent que : « Sans examiner ce que contient « le décret, il leur suffit qu'il soit émané d'un tribunal dont « on n'a jamais reconnu l'autorité dans le royaume, pour « en requérir la suppression. » (Le Grand Vocab.)

L'ordre des Jacobins subsista à Lyon jusqu'à l'époque de la Révolution ; mais on n'en vendit pas le claustral, et la ville en resta propriétaire. On y installa provisoirement le Mont-de-Piété, créé à Lyon par un décret du 23 mai 1810. Ce fut ensuite en 1818 que la préfecture du Rhône y fut établie. Elle était auparavant dans un hôtel de la rue Boissac, occupé aujourd'hui par le général commandant à Lyon.

L'église, dont le mur latéral servait de limite à la place des Jacobins, fut nécessairement démolie, et elle eût été cependant d'un grand avantage pour notre ville qui manque de paroisse depuis celle de Saint-Bonaventure jusqu'à Saint-François. Cette opération positiviste a été ainsi qualifiée par F. Z. Collombet dans le *Lyon ancien et moderne*. « Ce « fut sous l'administration de M. de Chabrol, préfet du « Rhône, de 1815 à 1817, que cet acte de sauvage et brutal « vandalisme s'exécuta, malgré de vives et énergiques « réclamations, autant dans l'intérêt de l'art et des souve- « nirs de toute nature que dans celui de la religion. » (T. II, p. 400.)

Plus tard, sous l'administration de M. Vaïsse, maire et préfet, on acheva la destruction complète du vieux monastère, où l'on avait antérieurement transporté la préfecture. Cependant ce bâtiment eût été d'une grande utilité à Lyon, où les locaux manquent à beaucoup d'établissements. Ainsi, au Palais-des-Arts, les différents musées sont encombrés, et l'on aurait trouvé dans l'ancien domicile des Dominicains, accompagné d'un vaste jardin, le secours de grandes salles pour y placer les collections d'histoire naturelle ; ce qui aurait permis de faire sortir du grenier du susdit Palais-des-